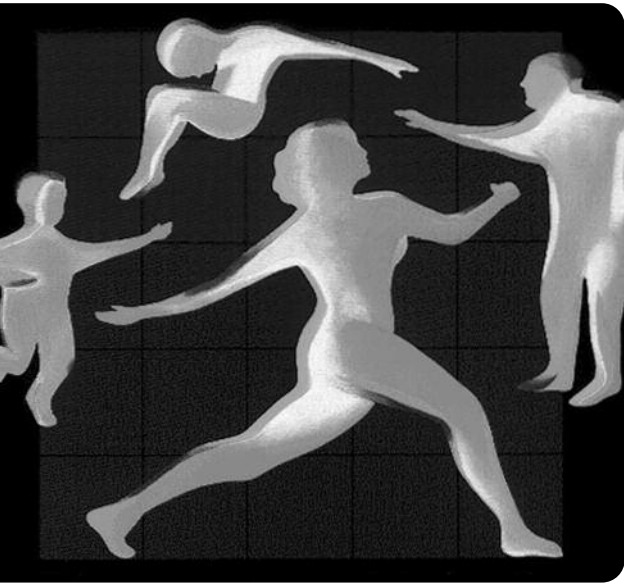


NOUVEAU PROTOCOLE DE SOINS :

# Votre 100% en danger !

Dans nos numéros 142 (nov. 2005) et 145 (fév. 2006), nous évoquions largement le remplacement du PIREs (Protocole Inter Régime d'Examen Spécial) appelé aussi ancien protocole, par le "nouveau" protocole de soins (violet), au fur et à mesure de l'arrivée à échéance de ces PIREs (voir date d'échéance sur l'attestation papier), la date butoir étant le 1er juillet 2008 (en principe).



**E**n effet, en complément de la carte Vitale, l'attestation papier (demandée par certains centres médicaux) remise par l'Assurance Maladie pour justifier des droits ouverts précisait pour le 100% une date d'expiration. Cette date, pour ceux qui ont encore leur ancienne attestation papier, permet de connaître la date de renouvellement du protocole de soins.

**Attention : les nouvelles attestations papier ne mentionnent plus cette date d'expiration.**

Ce nouveau protocole de soins, en place depuis novembre 2005, doit être rédigé par le médecin traitant en concertation avec les différents médecins et équipes impliqués dans la prise en charge du patient. Il est soumis ensuite au médecin-conseil de la CPAM pour validation et fixation de la validité du protocole (le médecin-conseil de la CPAM peut modifier certaines données indiquées par le médecin traitant) et retour au patient pour signature, marquant accord via le médecin traitant.

Bien entendu ce nouveau protocole pourra être

actualisé en cas d'oubli ou d'évolution de la maladie, mais toujours avec le même circuit :  
 médecin spécialiste (= 1 consultation = 1 euro) >  
 médecin traitant (= 1 consultation = 1 euro) > médecin conseil CPAM > médecin traitant (= 1 consultation = 1 euro) > patient pour signature et retour CPAM. Économique, non ???

Pour permettre la rédaction éclairée de ce "nouveau" protocole il était prévu la parution par la HAS (Haute Autorité de Santé) d'un référentiel de soins (guide médecin VIH). Ce document est enfin disponible depuis décembre 2007 et uniquement téléchargeable sur Internet :

[www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c\\_634723](http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c_634723)

Un guide patient est également en projet pour 2008.

Certains praticiens VIH ne sont pas encore au courant de la parution du guide médecin VIH, c'est pourquoi nous espérons une version papier, voire une note d'information de l'assurance maladie aux praticiens. On peut toujours rêver...

Le site de l'Assurance Maladie "ameli.fr", bien documenté sur ce qu'est un protocole de soins, ne fait pas non plus référence à la disponibilité sur le site de la HAS du guide médecin pour le VIH.

Depuis avril 2006 les associations via le TRT-5 (Collectif interassociatif traitements et recherche thérapeutique) ont établi un guide associatif d'aide à la rédaction du protocole toujours largement utilisé. Il est téléchargeable sur :

[www.trt-5.org/IMG/pdf/EPProtocoleSoin-LoDef-2.pdf](http://www.trt-5.org/IMG/pdf/EPProtocoleSoin-LoDef-2.pdf)

Par ailleurs, vous pouvez également télécharger le formulaire du protocole de soins à cette adresse :

[www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/formulaires/S3501.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3501.pdf)

Aussi pour tous ceux qui sont appelés à renouveler leur ancien protocole de soins (date butoir initialement prévue au 1er juillet 2008) nous conseillons de se procurer les documents ci-dessus et surtout d'avoir choisi un médecin traitant.